

Quelques effets induits sur les populations locales par la mise en place d'une AMP : L'exemple d'Andavadoaka

Hélène André-Bigot, CR1, anthropologue, IRD
Gérard Andriamandimby, doctorant en Sciences Sociales du Développement.

Résumé

Le chantier "Littoraux MALgaches" (LIMA) de l'UR 169 de l'IRD a pour objet d'étude "Les enjeux, stratégies et marges de manoeuvre des acteurs locaux face aux processus de conservation/préservation et de mises en valeur des espaces/territoires maritimes et côtiers à Madagascar".

Ce chantier, mené dans le cadre de l'UR 169 "Patrimoines nAturels, Territoires et IdentitéS" (PATIS), s'effectue en collaboration avec l'Institut d'Halieutique et de Sciences Marines (IHSM), Université de Toliara et avec la filière Sciences Sociales du Développement (SSD), du département d'Histoire de l'Université d'Antananarivo (FLSH).

Andavadoaka, qui est le principal site d'intervention de ce chantier, est également le site pilote de mise en place d'une Aire Marine Protégée (AMP) à Madagascar. Ce projet s'inscrit dans la création du réseau régional des AMP des Pays de la Commission de l'Océan Indien (Comores, Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles).

Objectif

Notre communication se donne pour objet d'examiner l'implication des communautés locales dans la mise en place de l'AMP d'Andavadoaka (et alentours), suivant en cela les recommandations post Durban.

Le suivi du processus de création de l'aire marine protégée d'Andavadoaka, dont la coordination a été confiée à l'ONG américaine Wildlife Conservation Society (WCS), constitue un bon poste d'observation pour mesurer la prise en compte effective des droits des populations autochtones et mobiles ainsi que des communautés locales sur leurs ressources naturelles et sur la conservation de la diversité biologique.

Il s'agira d'interroger les processus menés auprès des populations locales en vue de la délimitation de l'AMP sous l'angle des objectifs stratégiques n°s 8 et 9 de cette recommandation :

- veiller à ce que l'établissement et la gestion des aires protégées respecte les droits des populations autochtones, des populations mobiles et des communautés locales ;
- veiller à ce que des représentants, choisis par les populations autochtones et par les communautés locales en fonction de leurs droits et de leurs intérêts, participent à la gestion des aires protégées.

Contenu de l'étude

Le projet d'AMP à Andavadoaka coordonné par l'ONG WCS s'établit par le biais d'un partenariat public privé (3P)¹, majoritairement financé par le Fonds Social Prioritaire,

¹ Ce partenariat privé-public regroupe : la COPEFRITO, société de collecte de produits de lamer (SARL), l'ONG Blue Ventures Conservation, l'Agence de Recherche et de Valorisation Marine (ARVAM), la Cellule des Océanographes de l'Université de Toliara (COUT), le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE), l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IHSM) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Ces partenaires oeuvrent avec différentes structures publiques, dont : la Direction de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Service Déconcentré de la Pêche, MAEP, Toliara et le Centre de Surveillance des Pêches (CSP).

Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (FSP/GDRN) de la Coopération Française. Deux étapes de 18 mois le structurent. La première, venue à échéance en juillet 2006, avait pour objectif de montrer les bénéfices de trois réserves tournantes de poulpes. La délimitation de l'AMP et la mise en place de sa gestion est l'objet de la deuxième étape.

Notre objectif général est de mesurer les effets de l'intervention de « tiers » (Etat, ONG internationales avec leurs relais locaux, bureaux d'études...) mettant à profit le développement de la sensibilité internationale aux questions de préservation de l'environnement et de développement durable. Postulant en effet que cette intervention de « tiers » va conduire, à des degrés divers, pour la population locale, à la modification d'un « équilibre relatif initial » et susciter de nouvelles réactions d'adaptation qui se traduiront par des changements dans l'organisation sociale et dans leur pratique professionnelle, nous souhaitons étudier les remaniements variés qui vont s'en suivre. Pour ce faire, nous développerons deux grands axes, qui recourent les entrées 1 et 2 de l'appel à proposition.

Dans un premier temps, nous considérerons les connaissances produites et mobilisées pour mettre en oeuvre l'AMP afin d'examiner leurs effets de légitimité. Ceci nous amènera à rechercher les différentes représentations et enjeux attachés au projet, fonction des différents intervenants (populations autochtones et migrantes, ONG conservacionniste et à finalité éco-touristique, société de collecte...). Réfléchir cette pluralité des valeurs et d'enjeux permettra d'identifier les conflits apparents ou latents entre acteurs, les stratégies menées en vue de la gestion des ressources et les rapports de force qu'elles impliquent.

Le déséquilibre relatif suscité par la mise en place de l'AMP permet de répertorier les réponses adaptatives du groupe concerné selon une grille théorique incluant les pratiques, l'organisation sociale, l'unité domestique et l'évolution des représentations diverses, notamment du milieu naturel, du référent culturel dominant, des enjeux identitaires individuels et collectifs.

Dans un second temps, nous nous interrogerons sur l'implication effective des populations locales, leur degré d'engagement et d'adhésion au projet.

Parmi les différents processus de concertation et de sensibilisation établis auprès des populations locales pour les amener à gérer leur ressource selon un certain cahier des charges et à proposer des sites de préservation, il y a la création d'associations locales. Celles-ci doivent à terme devenir des intermédiaires entre les différents bailleurs du projet et les populations locales. Quels seront par exemple les effets de l'émergence possible d'un monde associatif ? (La constitution d'une proto société civile ? En quoi cela modifiera-t-il l'équilibre des pouvoirs locaux. Qui y sera acteur majoritaire ? Cela renforcera-t-il le poids décisionnel relatif des autochtones ou pas ?, etc.)

La représentativité des communautés locales au sein des conseils ainsi créés et leur composition témoignera du niveau de consensus occasionné.

Etudier les procédures de concertation locales sous l'angle de leur teneur, de leur mise en oeuvre, de leur résonance et de leur représentativité permet de réduire le risque de déconnexion entre les projets et la réalité sociale des divers groupes. En même temps, s'y décèle la relative assimilation et/ou pénétration des logiques de rationalité économique et écologique dans les évaluations et représentations des protagonistes locaux (par exemple, l'étude par groupe de la réceptivité intra et inter générationnelle aux thématiques patrimonialo-environnementales permet d'évaluer le degré d'hétérogénéité des positions comme indicateur de la cohésion d'un groupe).

André Bigot Hélène, Andriamandimby Gérard (2006)

Quelques effets induits sur les populations locales par la mise en place d'une AMP : l'exemple d'Andavadoaka

In : Aubertin Catherine (ed.), Pinton Florence (ed.), Rodary Estienne (ed.). Les aires protégées, zones d'expérimentation du développement durable : recueil des contributions

Orléans : IRD, 2 p. multigr.

Séminaire de Clôture de l'ATI : Action Transdépartementale Incitative Aires Protégées, Arvieux (FRA), 2006/11/28-30